

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Hugo, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou du moins je ne veux pas les blâmer. Bien plus, je conseille à toutes les jolies lectrices (à marier) de votre aimable journal, de ne jamais se laisser flétrir, quelques pressantes que soient les sollicitations, les menaces de leurs parents et d'opposer un refus catégorique à la proposition qui leur serait faite d'unir leur sort à celui d'un homme pour lequel elles n'éprouvent que de l'aversion. Quoi de plus horrible en effet que de passer sa vie en la compagnie d'un homme qu'on abhorre, qu'on déteste!...

A Dieu ne plaise que je veuille exciter à la révolte les jeunes demoiselles. Comme mère de famille, j'en subirais la première peut-être les tristes conséquences. Mais quant à la question des mariages, il faut user de la plus grande délicatesse : il faut surtout que le maudit intérêt n'y joue pas le rôle principal comme cela arrive de nos jours, ce qui a fait dire à un homme bien pensant que *le mariage est souvent la confusion de deux porte-monnaie.*

Une abonnée.

A propos de fagots.

Un événement, qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves, — c'est ainsi qu'on débute ordinairement dans de pareils récits, — a mis en émoi tout un quartier de Lausanne, il y a quelques semaines.

Un de ces hommes dont les loisirs ne sont consacrés qu'à des récréations fuites et à des plaisanteries; un de ces hommes qui rient volontiers de tous les petits malheurs d'autrui, se promenait gravement sur le marché au bois, place du Tunnel, jetant, par-ci, par-là, un regard scrutateur sur les chars de fagots. Un paysan de Morrens le remarque et lui offre sa marchandise dont il lui vante l'excellente qualité; un autre paysan en fait autant, estimant qu'aucun bois ne donne un feu plus clair et plus chaud que les fagots de Froidéville.

Vivement sollicité par les deux marchands qui pataugent dans la neige fondue, et qui ont hâte d'aller se restaurer, notre Lausannois, qui paraît n'avoir que l'embarras du choix et vouloir en finir avec eux, leur dit tout à coup : « Si vous voulez être raisonnables, je prends le tout. Je paie ceux-ci 15 francs et ceux-là 17..... pas un centime de plus! »

Les paysans se mirent à l'écart pour délibérer.

— Qu'ein dité vo, faut te lâtzî ?

— Bin se vo volliâj, ié rudo frâi ai pî,

— Eh bien, monsieur, c'est une affaire en règle..... où faut-y les mener ?

— Montée St-François, je me trouverai là.

Et l'acheteur vint se placer vis-à-vis de l'étroite ruelle qui, de cette rue, passe derrière le Bazar vaudois et aboutit sur la place, entre l'hôtel des Messageries et la maison Heer. Dès qu'il aperçut les chars, il fit un signe à ceux qui les conduisaient pour leur indiquer l'endroit où ils devaient déposer le bois et disparut dans la ruelle.

Les chars s'arrêtèrent, et l'on vit bientôt s'entasser deux cents fagots au bord du trottoir.

Le déchargeement terminé, nos hommes enroulèrent les chaînes, rattachèrent la botte de foin, arrangèrent leurs chars et les conduisirent l'un à l'*Ours* et l'autre au *Cygne*, puis revinrent peu après pour toucher ce qui leur était dû, pensant trouver l'acheteur occupé de faire transporter son bois au galletas; mais il n'avait pas reparu.

« Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir?... » Ils attendirent un quart-d'heure, demi-heure et plus encore,... personne! Questions sans nombre adressées aux passants, renseignements pris dans les magasins du quartier, excursions dès le rez-de-chaussée aux mansardes, dans huit ou dix maisons, rien ne put les mettre sur la trace de celui qui avait acheté leur bois et dont ils ignoraient le nom.

Hélas! que fallait-il faire, sinon attendre, attendre encore?

Et les marchands de fagots de prendre leur mal en patience en dégustant maintes chopines au café voisin.

Cependant les quarts, les demies et les heures sonnent sans pitié à l'horloge de St-François et la nuit s'approchant, ils résolurent, sur les conseils de quelques personnes, de reprendre leur bois.

Mais comme il y a fagots et fagots, ces pauvres diables n'étaient pas au bout de leurs peines, car lorsqu'ils voulaient rentrer en possession de ce qui leur appartenait et qu'il fallut trier dans le tas, chacun prétendait avoir fourni les plus gros, les meilleurs. L'homme de Froidéville disait : *Vouaiquie mé rondins*; l'homme de Morrens : *Vouaiquie mé riouté*. De contestation en contestation, ils en vinrent aux mains, au point que l'un avait des bleus sur le nez et l'autre sa blouse en lambeaux.

Cette scène, fort comique, attira sur les lieux une foule de gamins et de curieux, qui ne firent qu'envenimer la lutte.

Enfin, passe le boulanger B***, homme aux larges épaules, aux bras vigoureux, qui, après s'être renseigné, sépare les combattants en leur disant : Pas tant de bruit, et menez ces fagots chez moi. L'homme de Froidéville, touché de ce procédé qui venait mettre un terme à ses déboires de la journée, lui dit, en festonnant sous l'influence du petit blanc et de la colère :

« Eh bien, mosieu, vous êtes un brave; mais dites me voir si dans une ville comme Lausanne y doit y avoir ainsi des ruelles pour les cotiens? »

Ainsi se termina cet incident qui aurait pu avoir, comme nous l'avons dit, les plus graves conséquences.

L. M.

On lit dans la biographie du doyen Bridel, par M. L. Vulliemin :

« Dans le courant de l'hiver de 1792 à 1793, une chute extraordinaire de neige avait couvert les monts du Jorat, voisins de Lausanne, et elle avait enseveli les habitations des campagnes. On s'em-

pressa de réunir des secours. Une souscription d'une cinquantaine de louis, faite à la hâte, permit de diriger vers les monts un convoi de vivres, et Bridel s'offrit pour l'accompagner. Il partit avec huit hommes et six mulets. Ce ne fut pas sans des peines infinies qu'il s'ouvrit un chemin à travers les neiges amassées et qu'il parvint à la cure de Savy, où se fit une première distribution. Les habitants de cette froide contrée, où les maisons sont disséminées à de grandes distances, sortaient de leurs demeures ensevelies sous dix pieds de neige, les uns par la lucarne, les autres par la cheminée, pour venir recevoir leur part d'assistance. »

On sait que Jean Huss, recteur de l'université de Prague, ayant eu connaissance des doctrines du réformateur anglais Jean Wicleff, les embrassa avec chaleur, les propagea avec zèle, rejetant l'autorité du pape et attaquant les vices du clergé. Soutenant ses opinions dans plusieurs écrits, notamment dans un *Traité de l'Eglise*, il fut déféré, pour cet ouvrage, au tribunal du Saint-Siège, et excommunié par le pape Alexandre V. Il en appela au concile de Constance, où il se rendit en 1414, muni d'un sauf-conduit de l'empereur; mais déclaré hérétique par ce concile et ayant refusé de se rétracter, il fut, selon les lois du temps, livré au bras séculier et brûlé vif à Constance en 1415. Jean Huss déploya jusque sur le bûcher un caractère indomptable.

Voici comment Victor Hugo, dans un admirable poème, la *Pitié suprême*, qui vient de paraître, raconte cet horrible drame, dans une page qui a pour titre : *la Mort de Jean Huss*.

Jean Huss était lié sur la pile de bois;
Le feu partout sous lui pétillait à la fois.
Jean Huss vit approcher le bourreau de la ville,
La face monstrueuse, épouvantable et vile;
L'exécuteur, l'esclave infâme, atroce, fort,
Sanglant, maître de l'œuvre obscure de la mort;
L'affreux passant vers qui les vers lèvent la tête;
Le tueur qui jamais ne compte et ne s'arrête;
Le cheval aveuglé du cabestan des lois.
Toute la ville était sur les seuils, sur les toits,
Parlait et fourmillait et contemplait la fête.
Huss vit venir à lui cet homme, cette bête,
Cet être misérable et bas que l'effroi suit,
Espèce de vivant terrible de la nuit,
Difforme sous le faix de l'horreur éternelle,
Ayant le flamboiement des bûchers pour prunelle.
Il était là tordant sa bouche sous l'affront;
On voyait des reflets de spectre sur son front,
Où se réverbéraient les supplices sans nombre.
Toute sa vie était sur son visage sombre.
L'isolement, le deuil, l'anathème, ce don
Du meurtre qu'on lui fait au-dessous du pardon,
La mort qui le nourrit du sang de sa mamelle,
Son lit fait d'un morceau du gibet, sa femelle,
Ses enfants, plus maudits que les petits des loups,
Sa maison triste où vient regarder par les trous
L'essaim des écoliers qui s'enfuit dès qu'il bouge.
Ses poings cicatrisés à toucher le fer rouge
Se crispaien. Les soldats le nommaient *crachant*.
Il approchait courbé, plié, souillé, méchant,
Honteux, de l'échafaud cariatide affreuse.
Il surveillait l'endroit où l'âtre ardent se creuse;

Il venait ajouter de l'huile et de la poix,
Il apportait, suant et geignant sous le poids,
Une charge de bois à l'horrible fourneau.
Sous l'œil haineux du peuple, il remuait la braise,
Abject, las, réprouvé, blasphémé, blasphémant.
Et Jean Huss, par le feu léché lugubrement,
Leva les yeux au ciel et murmura : Pauvre homme.

Victor Hugo.

Aux dames. — Ce n'est plus l'hiver, ce n'est pas encore le printemps, nous dit la *Revue de la mode*; les tissus nouveaux attendent le beau temps et les premiers bourgeons pour apparaître dans toute leur fraîcheur. La robe noire est donc la bienvenue pour le matin comme pour le soir. On ne risque rien d'en faire une neuve; il en faut toujours avoir une ou deux : elle sera prête pour toutes les occasions. Jeunes filles et jeunes femmes savent qu'elle leur sied également.

Le costume noir en laine se fait avec mélange de moire. Cette étoffe remplira dans la toilette le rôle donné au satin l'an passé, sans toutefois prohiber ce dernier. Plissés, gilets, parements, lisérés, seront en *moire pékin*, c'est-à-dire avec une raie mate et une raie moirée, ou en moire unie dite *moire française* à petit dessin; l'ancienne moire antique n'a pas encore reparu.

Il n'est guère de femme qui ne trouve une ou deux robes de cette étoffe soigneusement défaite et gardée dans quelque coin. Leur transformation en garnitures, est donc un excellent moyen de les utiliser.

Le costume noir, un peu élégant pour printemps, se fait en jolie faille mélangée de grenadine noire à raie de velours ou à rayures ajourées; la jupe demis-longue est en faille, la seconde jupe en grenadine, bordée d'un effilé en chenille ou en jais acier. Le corsage, tout à fait montant dans le dos et sur les épaules, est fermé au cou, mais très décolleté en ovale ou en carré sur la poitrine; le jour, la partie décolletée est fermée par une jolie guimpe en lingerie et dentelles ou en fin surah blanc, bleu opalin ou rose pâle. Le soir on peut mettre une guimpe plate ou une demi-guimpe en crêpe lissé, blanc, avec un plissé neige, tout autour. Manches demis-longues, sans être tout à fait au coude. Sur la poitrine, pièce formant pointe, brodée de jais.

Cela compose une demi-toilette, fort simple, et qui ne manque pas d'élégance. Elle convient aux jeunes femmes aussi bien qu'aux grandes jeunes filles, mais pour les premières on ajoute des passementeries et des franges plus riches.

La Caton et la tâtra.

Tot parâi on est ti on bocon crouïo dein stu mondo, kâ dâi iadzo que y'a, on ein vâo à dâi dzeins que no z'ont rein fê, qu'on ne cognâi pas pî bin adrâi, po cein que l'ont onna frimousse que ne no revint pas, et qu'on lão codrâi quasu dâo mau. Eh bin! cein n'est portant pas justo, kâ soveint clliâo dzeins vaillont mé que no. Mâ l'est veré as-